

En cette fin d'année – oser un nouveau départ en toute confiance



L'année écoulée s'achève plus ou moins comme elle a commencé: avec des incertitudes en matière de politique professionnelle et des questions non résolues. Néanmoins, l'introduction du modèle de prescription semble se consolider lentement, même si tout ne se déroule toujours pas sans heurts. L'engagement en faveur de la pérennité de notre association me rend cependant confiante, d'autant qu'il s'agit de la volonté unanime du comité.

Mille mercis de votre soutien!

Et vous, nos précieux membres, témoignez sous forme de contributions de solidarité que vous ne voulez pas abandonner votre association et que vous soutenez sa continuité. Au nom de l'ensemble du comité, je vous en remercie de tout cœur. Nous appréhendons votre soutien comme une

mission nous engageant à poursuivre notre travail et à œuvrer de toutes nos forces pour améliorer la situation professionnelle.

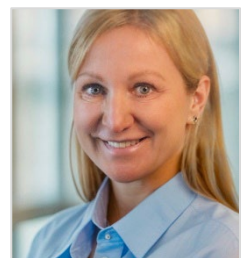
Remplacement de ma présence au sein de la PsyCo

En tant que commission consultative du Conseil fédéral, la Commission des professions de la psychologie (PsyCo) s'occupe de toutes les questions professionnelles liées à la mise en œuvre de la LPsy. La PsyCo constitue en outre l'instance décisionnelle en matière de reconnaissance des diplômes universitaires et des titres postgrades étrangers dans le domaine des professions de la psychologie.

Après 12 ans passé au sein de la PsyCo, mon mandat s'achève. Nicola Gianinazzi, membre du comité, me succédera, ce qui permettra à l'ASP d'être toujours représentée dans cette instance, ce qui revêtait une grande importance pour moi. Je le remercie chaleureusement d'avoir accepté de représenter l'ASP pour le prochain mandat et lui souhaite plein succès.

Bienvenue à la nouvelle directrice Christiane Stieglitz

Comme annoncé dans notre dernière newsletter, la direction de l'ASP passera dès l'année prochaine aux mains de Christiane Stieglitz, que je salue ici très chaleureusement. Elle est une praticienne expérimentée dans le domaine de la santé et possède un bagage juridique axé sur le secteur de la santé. Son sens du service, son expertise dans l'organisation de processus opérationnels, la direction d'équipe, la communication et la gestion de tâches complexes sont autant d'atouts. Nous sommes convaincus d'avoir trouvé en elle la personne idéale pour prendre la direction de notre petite mais précieuse structure. Je souhaite à Christiane Stieglitz un bon début dans le monde complexe de la psychothérapie et me réjouis de notre future collaboration



Je souhaite à chacun de vous – malgré les errements et tourments de notre monde fou – confiance, sérénité et succès dans vos activités professionnelles et privées. Bonnes fêtes de fin d'année!

Cordialement,

Gabi Rüttimann

Message important à l'attention de nos membres

Dans le dernier numéro de chacune de nos deux revues *Science Psychothérapeutique* et de *à jour! Évolution de la profession de psychothérapeute*, nous vous avons informés que vous teniez entre les mains la dernière édition envoyée gratuitement à nos membres sous forme imprimée. En effet, les revues paraîtront à l'avenir uniquement en version numérique. Nous avons pris cette décision pour des raisons de coûts, mais aussi pour contribuer à la protection de l'environnement. Les prochains numéros ne seront donc plus envoyés aux membres ASP en version imprimée.

L'accès aux éditions en ligne demeure toutefois gratuit pour tous nos lecteurs:

<http://www.psychotherapie-wissenschaft.info>

<http://www.a-jour-asp.ch>

Saisissez l'occasion et enregistrez-vous gratuitement afin d'être informé par courriel de la parution d'un nouveau numéro.

Les deux revues sont également disponibles sur notre site web, à la rubrique "Actualités"

Procédure lors d'un changement de caisse-maladie ou de thérapeute



Avec l'augmentation massive des primes d'assurance maladie dès l'année prochaine, de nombreuses personnes ont choisi de changer de caisse-maladie. Qu'est-ce que cela signifie pour les prescriptions encore en cours? Et qu'en est-il des évaluations de cas et des garanties de prise en charge des coûts après la 30^e séance? La loi et les ordonnances ne règlent pas cette question. Nous essayons néanmoins de les classer et donnons quelques recommandations sur la manière de procéder dans de tels cas. [En lire d'avantage...](#)

Étude sur les charges administratives dans les professions libérales

L'Union suisse des professions libérales (USPL) a chargé le bureau BASS de conduire une étude à caractère délicat. Celle-ci examine la charge administrative des professions au sein des organisations membres de l'USPL, dont fait partie l'ASP, et propose des solutions pour l'atténuer. Le rapport doit servir de base à l'élaboration d'un catalogue de mesures concrètes visant à alléger la charge administrative, notamment dans les professions de la santé. [En lire d'avantage...](#)



Le «Conseil du futur U24» et ses propositions de solutions à la crise de santé mentale



La jeune population, représentée par le Conseil du futur U24, estime qu'il est urgent d'agir dans le secteur de la santé mentale et demande de meilleures conditions-cadres pour les jeunes en Suisse. À cet effet, une conférence a eu lieu à l'automne 2023 dans les trois régions linguistiques, au cours de laquelle environ 80 conseillères et conseillers du futur ont élaboré et adopté 18 recommandations d'action sur la base d'une enquête représentative.

[En lire d'avantage...](#)

En
bref

Information importante concernant la facturation à l'AI

L'AI informe qu'à partir du 31 décembre 2023, le numéro de décision du patient devra impérativement figurer sur les factures soumises à l'AI. À compter de cette date, l'AI refusera toutes factures dépourvues du numéro de décision. La personne assurée recevra ce numéro en même temps que la décision de l'AI et pourra obtenir des renseignements directement auprès de celle-ci. Ces prochains mois, l'AI publiera également une liste des offices AI cantonaux auprès desquels il sera possible de demander les numéros de décision s'ils n'ont pas pu être obtenus autrement. L'AI indique pouvoir garantir une réponse rapide. L'office AI compétent est celui du canton de résidence de la personne assurée. Nous vous tiendrons informés.

Impressum:

Textes: Marianne Röth, Gabriela Rüttimann

Photos: ASP, iStockfoto

Élaboration: Marianne Röth

Production: Claudia Menolfi

Traductions: Claudia Menolfi, Alessandro Arrigoni

© Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP / Association Suisse des Psychothérapeutes ASP

Le contenu de cette newsletter est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

ASP, Secrétariat, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, tél. 043 268 93 00, asp@psychotherapie.ch



Scannez ce code QR avec votre Smartphone et vous en saurez plus sur l'ASP.

Déclaration de protection des données de l'ASP

En lisant cette newsletter et en visitant notre site Internet, vous confirmez que vous avez lu et compris notre déclaration de protection des données et que vous en acceptez le contenu.